

**Bilan de l'activité SSSM et de la médecine préventive et du soutien psychologique
pour l'année 2025**

Annexe(s) : Néant Oui → Nombre : _____

Le présent rapport vous sera présenté par le lieutenant-colonel Florent NOËL, médecin-chef du SDIS.

Le service de santé et de secours médical (SSSM) fait désormais partie de la sous-direction santé du SDIS 70. La sous-direction santé est dirigée par le médecin-chef. Les missions du SSSM sont inscrites au code général des collectivités territoriales (CGCT). Elles sont de deux ordres : les missions à destination des sapeurs-pompiers et les missions dirigées vers les populations. La première mission regroupe la médecine d'aptitude et la médecine préventive. La deuxième mission est essentiellement représentée par les soins et secours d'urgence aux personnes.

I - LES MOYENS DU SSSM

I.1 - Les moyens humains à disposition du SSSM pour l'exercice de ses missions

Le SSSM bénéficie d'un accroissement régulier de ses effectifs depuis plusieurs années, en particulier dans sa composante volontaire. A ce jour, le SSSM dispose dans ses effectifs professionnels d'un médecin-chef à temps plein, d'un infirmier-chef à temps plein et d'une pharmacienne à mi-temps. Ils sont assistés par une cheffe de bureau et une assistante administrative, chacune à 80 % ETP.

Nous dénombrons à ce jour les effectifs volontaires suivants :

- 15 médecins,
- 2 aspirants médecins,
- 1 cardiologue,
- 93 infirmiers,
- 2 pharmaciens,
- 2 psychologues.

Au total, le nombre de personnels de santé volontaires est de 115, ce qui témoigne d'un certain dynamisme du service et de son attractivité.

I.2 - Les moyens matériels à disposition du SSSM pour l'exercice de ses missions

Pour l'exercice de la médecine d'aptitude et la médecine préventive, le SSSM dispose de quatre cabinets médicaux situés dans les locaux des CIP de Lure, Luxeuil et Gray, et un dans les locaux de la sous-direction santé. Les visites médicales d'aptitude (VMA) se répartissent de la façon suivante :

- Vesoul : 696
- Gray : 195
- Lure : 193
- Luxeuil : 142

II - BILAN 2025 DE L'ACTIVITE DE MEDECINE D'APTITUDE

II.1 - Visites médicales d'aptitude (VMA)

En 2025, le SSSM a réalisé 1 226 visites d'aptitude.

Tout sapeur-pompier bénéficie, au recrutement d'une visite médicale d'aptitude.

Les sapeurs-pompiers volontaires de moins de 39 ans ont une visite tous les deux ans et après 39 ans une visite annuelle avec ECG de repos systématique. Les sapeurs-pompiers professionnels bénéficient d'une visite annuelle quel que soit leur âge. Un bilan sanguin général est réalisé à l'engagement puis tous les deux ans à partir de 39 ans. En 2025, le SSSM a demandé 335 bilans sanguins pour un coût de 9 118,82 euros.

Les motifs de visite médicale se répartissent selon le décompte suivant :

- 157 visites de recrutement,
- 875 visites de maintien en activité, de fin de période probatoire et autre visite
- 94 visites de reprise d'activité,
- 100 visites JSP.

Les VMA ont donné lieu à 18 décisions d'inaptitude temporaire. Les motifs d'inaptitude temporaire sont variés. Dans la plupart des cas, il s'agit de pathologies ou d'anomalies nécessitant des examens complémentaires.

Les médecins ont également prononcé 190 restrictions opérationnelles dont :

Restrictions opérationnelles	
Secours à personnes	30
Incendie	113
Hyménoptères	22
Activité sportive	7
Activité opérationnelle	14
Conduite	3
SAL	1

Au total, le SSSM a prononcé en 2025 : 208 décisions d'inaptitude ou restrictions opérationnelles, ce qui représente 17 % des visites médicales. Ce chiffre est proche de la moyenne nationale qui s'établissait en 2020 à 15,4 %.

Permis de conduire : Les médecins effectuant des VMA pour le compte du SDIS figurent sur liste préfectorale d'habilitation à délivrer des certificats médicaux pour les permis de conduire poids lourd. En 2025, le SSSM a traité 133 demandes de permis poids lourd. Depuis 2023 la détention du permis ambulance n'est plus exigée pour la conduite des VSAV et le SSSM ne traite donc plus de certificats médicaux relatifs au renouvellement de ce permis.

Commission médicale d'aptitude : Cette commission traite collégalement des dossiers d'inaptitude définitive, totale ou partielle, des sapeurs-pompiers volontaires. La commission médicale n'a eu aucun dossier à traiter en 2025.

II.2 - Activité des psychologues

Depuis 2021, le SDIS 70 dispose dans ses effectifs de deux psychologues volontaires. Ces psychologues sont intervenues en 2025 pour une action de débriefing suite à une intervention, une action de formation et 26 consultations.

III - CONCLUSION

L'activité du SSSM en 2025 concernant l'activité de médecine d'aptitude a été globalement comparable à 2024. Le taux d'inaptitude reste stable tout comme le nombre de visites médicales